



PREAVIS MUNICIPAL No 04-2025

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 14 mai 2025

Objet : Comptes 2024

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous présente ses comptes 2024 qui bouclent avec un bénéfice de Fr. 34'809.31.

Les comptes et les rapports sont envoyés aux Conseillers par mail ou sur demande par pli postal.

Ces comptes 2024 ont été soumis à l'examen de la commission de gestion qui portera son rapport à votre connaissance, lors de la séance du 19 juin 2025.

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs :

- Vu le préavis No 04-2025 de la Municipalité
- Oûi le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter les comptes 2024 tels que présentés avec un bénéfice de Fr. 34'809.31
2. D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2024
3. D'en donner décharge à la boursière, d'en donner décharge à la Municipalité
4. De donner décharge de son mandat à la commission de gestion

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 6 mai 2025.

Au nom de la Municipalité :

Philippe Rezzonico
Syndic

Lucy Thalmann
Secrétaire municipale